

Sujet : [INTERNET] enquête publique carrière Pouligny Saint Pierre
De : "> Delphine BROUARD (par Internet)" <delphine.brouard@orange.fr>
Date : 20/10/2017 02:38
Pour : ddcssp-ep-carriere-poulignystpierre@indre.gouv.fr

Veillez trouver ci-joint notre participation à l'enquête publique. Cordialement.

M. et Mme Brouard Jean-Noël et Delphine

et leurs enfants

— Pièces jointes : —

lettre.odt

30,4 Ko

M. et Mme Brouard Jean Noël et Delphine
1 impasse des Pêcheurs
36300 Pouligny saint Pierre

le 19/10/2017,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Au lendemain de la découverte de l'annonce de l'enquête publique concernant l'implantation d'une carrière sur la commune de Pouligny Saint Pierre, voilà les quelques lignes écrites au milieu de la nuit :

On a tous une histoire différente, une raison différente, qui NOUS a décidé à vivre ici : une maison familiale, une location, une occasion, une rupture, une rencontre, un projet, un coup de cœur ... Certains sont là depuis 10 ans, d'autres depuis 30 ou même depuis toujours, ils y ont vu le jour ... mais tous y sont restés ... Pourquoi ?

Parce qu'ils aiment cet endroit.

On dit parfois que le bonheur tient à peu de chose, NOUS on en sait quelque chose : le chant des oiseaux le matin au réveil, le blé qui craque aux premières heures d'une matinée d'été, apprendre à faire du vélo à nos enfants sur nos routes pas trop encombrées, s'allonger dans l'herbe sous un chêne et se laisser bercer, rester là accroupi à contempler une orchidée, se figer pour observer ces deux chevreuils au bout du pré, partir aux champignons et parfois revenir sans rien dans le panier, rester des heures dehors entre amis autour d'un verre à discuter, partir pour une heure de footing sur les chemins ou bien marcher, se réunir entre voisins par une nuit étoilée et contempler ...

NOUS, ce sont les habitants de la Vallée du Suin, des hameaux de La Chaume, La Boudinière, La Bigoureau ...

Alors apprendre qu'une carrière de calcaire de 17 hectares pourrait voir le jour, juste là, à quelques mètres, on n'est pas pour ...

C'est un coup de tonnerre, un projet qui nous met en colère !

Pourquoi une telle colère ?

D'abord parce que nous avons découvert le lieu du site au 1er jour de l'enquête publique.

Le 23/10/2015 « le conseil municipal décide de lancer une révision de la carte communale afin de rendre constructible la zone d'implantation de la carrière soit les parcelles ZM50,51,53,54,55,56 et 81 » A moins de se référer au cadastre, difficile de situer l'endroit. Nous aurions dû être plus curieux sûrement, plus vigilant sans aucun doute ...

Dans le P'tit Cabouin 2016, on peut lire le compte rendu du conseil municipal du 18/02/2016 :

« L'enquête publique pour le suppression du chemin rural des Malgarnes (projet carrières) aura lieu entre le 20/20 et le 15/03/2016 .»

Ainsi, pendant 2 ans, un projet est évoqué sans information précise sur le lieu du site et sa superficie. Une conseillère municipale le souligne d'ailleurs elle-même dans un article sur la NR du 18/10/2017, je cite: « Il est vrai que le lieu n'était pas forcément précisé. »

Outre les obligations légales de diffusion, **pourquoi** la mairie n'a-t-elle pas fait les démarches pour présenter le projet à la centaine d'habitants des hameaux impactés (sans compter la cinquantaine de résidents secondaires) ? [Le maire présentait pourtant en 2014 cette future carrière comme un moyen « de bénéficier d'une matière première moins coûteuse, ..., qui créerait de l'emploi et des retombées fiscales »]. **Peut-être parce que** l'étude parle « d'un isolement relatif du site », **peut-être parce qu'on** anticipait la réaction des riverains, un tel projet était nécessairement à l'origine de nombreuses nuisances, surtout aussi proche des 1^{ères} habitations.

C'est dans tous les cas faire bien peu de cas de toutes ces habitants.

Nous imaginions en outre qu'en matière de questions environnementales, les habitants, le Parc naturel régional de la Brenne, les communes alentours, se devaient d'être informés ...

Ensuite, parce que nous sommes attaché à notre cadre de vie.

Nous sommes installés dans le hameau de la Chaume depuis 1998. Nous avons trois enfants de 16, 13 et 9 ans. Nous n'avons pas fait ce choix par hasard, les grands-parents de mon mari résidaient dans ce village depuis 1952, éleveurs de chèvres et producteurs de fromage. Mes beaux parents y ont leur maison secondaire.

Des contraintes il y en a lorsqu'on vit ici, les kilomètres pour se rendre au travail, les kilomètres pour emmener les enfants à leur activités entre autre, ... mais les bénéfices l'emporte largement, notre maison, c'est notre coin de paradis. 20 ans de travaux, une vieille longère berrichonne datant du XVIII^{ème} siècle puis récemment la restauration d'une maison de famille dans le but d'en faire un gîte. 20 ans à embellir notre patrimoine, du temps, de l'énergie, de l'argent, 20 ans à embellir tout un hameau conjointement avec nos voisins. La fête du village est toujours le moment où chacun présente l'avancée de ses travaux, ses projets à venir... Le puits du village qui sera prochainement réhabilité collectivement. Nous sommes attachés à ce cadre de vie, à cette qualité de vie au sein de notre commune qui nous offre les services d'un garagiste, d'une boulangerie, la Maison du fromage ou Fish Brenne ..., à proximité de la Vallée du Suin ou nous aimons nous balader, dans le Parc Naturel Régional de la Brenne qui nous l'espérons nous préserverait de tels projets, mais comment le pourrait-il quand il n'est pas consulté !

Cet endroit est fort apprécié de nos amis et de notre famille qui viennent régulièrement s'y reposer, retrouver l'authenticité d'un patrimoine naturel et architectural préservé. Notre village est beau et typique avec ses fours, ses puits, ses granges traditionnelles ..., il fait partie d'un ensemble de hameaux autour de la Vallée du Suin au patrimoine bâti traditionnel riche, entretenus par des habitants désireux de préserver l'âme de leur village.

Ce calme est accentué par un passage restreint de véhicules, notre village étant sans issue, des tracteurs occasionnellement certes, des chasseurs, mais ceci fait partie de la vie à la campagne. De nombreux randonneurs en outre le traverse, à la découverte de la Vallée du Suin. Des randonneurs locaux mais beaucoup de touristes, résidant dans les gîtes et écogîtes des alentours. Pensez-vous que ceux-ci choisiront de revenir aux portes d'une carrière et de ses nuisances alors qu'ils viennent pour la faune, la flore et la tranquillité ?

C'est un projet qui se fait au détriment d'un ensemble d'initiatives, d'une orientation économique de tout un territoire (ces touristes consomment chez les commerçants et producteurs locaux), en contradiction totale avec les contraintes imposés à un écogîte subventionné entre autre par l'État. Parfois même, ces touristes se plaisent tellement ici qu'ils y achètent leur maison secondaire comme c'est le cas pour nos nouveaux voisins venus de Belgique, qui n'ont pas plus que nous été informés du projet lors de leur rencontre avec le maire au moment de leur achat il y a à peine un an.

Mais ce projet, c'est aussi une exploitation de 17 hectares, 20 ha sur les promesses de ventes (que deviennent les 3 ha dont on ne parle pas dans l'étude ? une inquiétude supplémentaire puisque ces

parcelles se rapprochent encore davantage des habitations, à 140 mètres), donc 20 ha de pertes de terres agricoles en zone AOP, une baisse d'autonomie fourragère pour les éleveurs.

Des pertes économiques pour quelles contrepartie ? Trois emplois déplacés de l'Entreprise Moreau, aucune retombée financière pour la commune. Les seuls bénéficiaires seront les exploitants au détriment d'une orientation économique de tout un territoire. Des cailloux moins chers pour les artisans locaux ? Rien ne nous l'assure dans la mesure où les exploitants sont des sociétés de transport qui ont pour but de faire rouler leurs camions.

Pour quels besoins justement ? Aucune étude n'est faite à ce sujet dans le dossier. Au vu des quantités extraites, des maigres renseignements donnés à ce sujet et du fait établi que nous ne consommons pas tous les granulats que nous produisons dans le département, ces 100 à 120 000 tonnes de calcaire par an sont destinés au département voisins. De la matière première pour des chantiers à 100 kms à la ronde au profit d'exploitants qui sont avant tout des sociétés de transports, quelle aubaine ! Tout cela dans une zone à forte sensibilité environnementale, n'est-ce pas une aberration ?

Des nuisances pour les riverains, il y en aura.

*** Poussière et eau :**

La Chaume est le village qui sera plus impacté au niveau des poussières. L'exploitant compte sur les bois, les vents ou encore la profondeur. Aucun dispositif n'est envisagé pour les réduire.

Pourquoi ? Les exploitants veulent-ils réduire les coups ? Ne les connaissent-ils pas ?

« En cas d'envols importants constatés, la possibilité d'un arrosage automatisé sera étudié ». La réalisation d'un tel projet et l'étude des dispositifs pour palier aux nuisances repose-t-il sur l'improvisation ?

Sachant que l'étude sur les jours de pluie est faussée suite à une erreur de calcul (115 au lieu de 222 jours), les jours où la météo sera favorable à la poussière seront forcément plus nombreux que prévu et la consommation plus importante (estimée à 1m³ journalier sur le dossier). Or, les riverains des hameaux impactés ont déjà des problèmes de pression et des problèmes ponctuels affectant la qualité de l'eau dû à des canalisations vétustes. A plusieurs reprises, suite à un incendie proche et à des coups de bélier dans les tuyaux (branchement des pompiers sur la vanne incendie), la rouille se décolle et rend l'eau inconsommable. Lors du dernier incident, en juin 2015, des voisins et plusieurs membres de la famille ont été malades (douleurs abdominales importantes et vomissements). Le syndicat des eaux en a été averti par téléphone et par courrier le 13 juillet 2015. Pour éviter cela, une purge de la fin de circuit doit être effectuée, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. La réponse du syndicat des eaux en date du 28 juillet 2015 précise, je cite « nous sommes désolés de la gêne occasionnée par l'arrivée massive de fer dans vos canalisations, sachez que nous mettons tout en oeuvre, au quotidien, pour maintenir la bonne qualité de l'eau distribuée ».

*** Bruit :**

L'étude du bruit semble faire abstraction des multiples sources sonores de la carrière : tombereau, pelle hydrolique, brise bloc, bip de recul des camions, trafic routier !

Ces bruits qu'ils soient continuels ou ponctuels impacteront de façon notable notre environnement sonore.

Nous laissons le soin à des personnes plus compétentes dans ces domaines de faire la preuve de l'impact réel de l'implantation de cette carrière.

*** Trafic routier :**

L'augmentation notable du trafic routier accentuera la dangerosité de l'intersection entre la D60 et la

D975.

Autre sujet d'inquiétude :

* Le site comprend, sur 27 000m², une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes (stocks de produits issus de d'autres carrières et destinés à l'activité de chalandise de la S.A.R.L. MOREAU). Comment seront-ils contrôlés ? De quelle nature seront-ils ? N'y aura-t-il pas d'incidence sur la nappe phréatique ?

La commune de Pouligny saint Pierre adhère au Parc Naturel de la Brenne et à la Communauté de Communes Val de Creuse. Le SCOT est en cours de validation. De ce fait, ce projet doit s'inscrire dans une réflexion globale d'aménagement de notre territoire.

Au vu de toutes ces remarques, nous nous opposons à la création d'une carrière.
En espérant que vous portiez attention à toutes nos remarques, nous vous adressons nos sincères salutations.

M. et Mme Brouard.